

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF413

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 61 QUATER

Rédiger ainsi cet article :

La deuxième phrase du neuvième alinéa du IV de l'article 1609 *quater* du code général des impôts est supprimée.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rétablit le présent article dans sa version issue des travaux de l'Assemblée nationale, en première lecture.

L'expérimentation visant à financer le dispositif Parafe via la taxe d'aéroport ne se justifiant plus, il est proposé de supprimer cette possibilité.